



salaire non perçue par son employeur

Par **lechti1**, le **19/05/2008 à 18:51**

Bonsoir,rnvoilà mon fils a fais un cdd de 1 mois ou tout c bien passez, 15 jours après on lui demande si il veut refaire un cdd il dit ouirncomme sa demare en milieu de moi on lui a payé 8 jours le debut du mois suivant, comme les autres mais malheureusement le reste qui lui est solvable son employeur le fais trainer sa fais 1 mois maintenant qu'il na pas reçu son solde ni de papier pour les assedicrnil vas regulièrement a son bureau mais la on lui refuse tout contact avec son employeurrrnnil a états voir un huissier qui lui a dit de ce rabattre vers l'inspection du travail rnCelui ci lui dit d'envoyer une lettre de mise en demeurevous savez bien que cette mise en demeure iras au paniernc 'est pour celà que je voulais que ce sois un huissier qui le fais mais celui ne veut pasrrnalors que faire, prendre un avocat, mais la ça vas me couter plus cher que l'argent que j'attend de son patronrrnpour un premier emploi ben sa n'encourage pas les jeunes a travaillerzrrnbonne soiréernsi vous pouvez aider rnmerci

Par **ly31**, le **19/05/2008 à 20:43**

Bonsoir,rnrnVotre fils n'a pas été réglé de son salaire, ni même obtenu ses documents ...rnrnJe vous conseille de faire parvenir dans les meilleurs délais, une lettre recommandée à l'employeur pour lui faire part de son manquement, également, de prendre rendez vous au plus vite avec l'Inspecteur du Travail et de lui transmettre une copie du courrier envoyé à l'employeurrrnJe vous souhaite bon courage et je reste à votre entière dispositionrnrnly31